



La Petite Source, école siège du Pôle Ptari BW
Place de l'Eglise, 7
1341 Mousty

Appel à candidatures et profil en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l'article 6.2.6-5 du Code de l'enseignement

Lundi 17 MARS 2025

1. Appel à candidatures

Le PO de l'école La Petite Source siège du **pôle PtARI** fait appel à candidature afin de recruter son équipe pluridisciplinaire en vue du 25 août 2025.

Cet appel est ouvert ¹

- ☒ 1/ En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du pôle mais aussi des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le pôle (obligatoire)
- ☒ 2/ En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées, d'école ordinaires, de CPMS (facultatif)
- ☒ 3/ À tout autre candidat (facultatif)

Après avis préalable de l'organe local de concertation sociale² et des écoles spécialisées partenaires du pôle, le PO de l'école siège du pôle souhaite recruter dans les fonctions/groupement de fonctions suivantes :

Fonction³/Groupement de fonctions⁴ :

***Instituteur préscolaire/primaire,
Psychologue (spécialisation en neuropsychologie),
Kinésithérapeute,
Logopède,
Ergothérapeute,
Educateur spécialisé.***

- Volume de la charge..... 27/ 36^e, 29 /36^e, 36/36^e.

¹ Cocher la case. Il est possible d'ouvrir l'appel uniquement en interne. Le PO est tenu d'ouvrir au palier 1. S'il le souhaite, il peut ouvrir également ouvrir aux paliers 2, voire 3 en respectant la hiérarchie au moment de la sélection des candidats

² Le choix des fonctions/groupement de fonctions et volumes de charge est effectué annuellement avant la fin de l'année scolaire précédente, en vue des attributions pour l'année scolaire suivante. Ces choix ne peuvent aboutir à la mise en disponibilité par défaut d'emploi d'un membre du personnel nommé à titre définitif au sein d'un pôle (sauf en cas de réduction globale du volume d'emploi disponible)

³ Fonction : Instituteur préscolaire, instituteur primaire, éducateur, assistant social, logopède, ergothérapeute, infirmier, kinésithérapeute, psychologue, puériculteur.

⁴ Groupement de fonction : Maître, professeur de CG niveau DI, professeur de CT niveau DI, professeur de PP niveau DI ; professeur de CG niveau DS, professeur de CT niveau DS, professeur de PP niveau DS.

- Le membre du personnel assurera les missions suivantes sous la direction du coordonnateur de Pôle, de la direction de l'école siège et du PO de celle-ci :

Potentiellement dans nos 79 écoles partenaires en BW :	
▫ Suivi de projets d'intégration permanente totale. ▫ Suivi des enfants en école pour la mise en place et suivi des AR. ▫ Coacher les enseignants de l'ordinaire et du Pôle au sujet des AR. ▫ Former et accompagner les enseignants de l'ordinaire sur les AR et les stratégies de contournements adéquates. ▫ Participation à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'évaluation dans l'optique de la mise en place des AR.	▫ Participation aux réunions d'équipe en dehors du temps scolaire. ▫ Participation à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils. ▫ Suivre la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet. ▫ Être le lien entre l'école ordinaire et le pôle (coordis et coordonnateur). ▫ Gérer les tâches administratives concernant le suivi des AR et des intégrations (Pia, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des données pédagogiques ...)

- Le cas échéant, le PO de l'école siège du pôle souhaite ajouter le(s) critère(s) complémentaire(s) et/ou la formation complémentaire⁵ suivants :

Responsable et empathique, vos qualités relationnelles et de communication favorisent votre intégration dans un travail d'équipe. Créatif et sachant vous remettre en question, votre bienveillance à l'égard des bénéficiaires (adultes et élèves) renforce votre conscience professionnelle. Orienté(e) solutions, vous mettez en place des outils et vous pouvez élaborer et animer des ateliers, des formations ainsi que rédiger un rapport. La formation continue est une évidence pour vous, ce qui facilite la remise en question de vos pratiques en fonctions des avancées des neurosciences.
En outre, vous possédez les compétences et qualités suivantes indispensables :
Sens de l'écoute et de la communication bienveillante. Stabilité psychologique : gestion du stress, capacité à prendre sur soi et à rester bienveillant en toute situation ... Capacité de remise en question et d'autorégulation. Capacité d'autonomie tout en respectant le cadre du Pôle et ses règles organisationnelles. Capacité d'évaluation, d'adaptation, sens des responsabilités... Capable d'être porteur des valeurs du pôle, faire preuve de loyauté et fiabilité. Une connaissance des besoins spécifiques et des aménagements raisonnables pour les enfants (2,5 à 13 ans).
Les compétences et qualités suivantes sont un plus :
Une expérience en intégration (travail avec l'élève et le professeur). Connaissance en méthodologie de travail adaptée aux enfants à besoins spécifiques. Maîtrise de l'outil informatique comme AR. Maîtrise du clavier caché et des logiciels adaptés aux enfants à besoins spécifiques. Une expertise dans les troubles et les aménagements correspondants aux type 1,2,3,4,5,6,7,8. Une formation complémentaire en orthopédagogie, sur les troubles et les aménagements raisonnables, sur les troubles neurosensoriels, les troubles du comportement et le TSA...
Posséder un Permis B et disposer d'un véhicule personnel est indispensable pour répondre à l'ensemble de nos missions au sein de nos écoles coopérantes.

Le PO de l'école siège du pôle a pris soin, en établissant cet appel, de garantir le caractère cohérent et pluridisciplinaire de la composition du cadre du personnel du pôle.

⁵ Au choix du PO, il s'agit de critères complémentaires que le PO fixerait (par exemple : *une ancienneté de 720 jours au sein d'une école spécialisée*).

2. Profil de fonction

Outre le profil spécifique mentionné ci-dessus, le pôle territorial exerce :

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes :

- a) informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;
- b) assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;
- c) accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à disposition d'outils ;
- d) accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes :

- a) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;
- b) accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins visée à l'article 6.2.5-4, alinéa 2 ;
- c) collaborer à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;
- d) accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé.

3. Formalités

Les candidatures motivées (CV et lettre) doivent être envoyée par ⁶

- Courriel à l'adresse suivante : job@ptaribw.be pour le **16 MAI 2025 au plus tard**.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du coordonnateur de l'école siège dont voici les coordonnées : laurencebastin@ptaribw.be

- 4. **Annexes** : vous trouverez en annexes un descriptif non exhaustif des missions (1) et une projection horaire du travail dans le pôle (2).

Signature du PO de l'école siège du Pôle ou de son délégué



⁶ Biffer la/les mention(s) inutile(s)

⁷ Dans ce cas de figure, le PO vous invite à doubler cet envoi d'un courriel

- **Suivi des enfants dans le cadre des projets d'intégration permanente totale.**
- **Coachier les enseignants de l'ordinaire et du Pôle au sujet des AR.**
- **Former et accompagner les enseignants de l'ordinaire sur les AR et les stratégies de contournements adéquates.**
- **Participation à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'évaluation dans l'optique de la mise en place des AR.**
- **Suivi des enfants en école maternelle et primaire pour la mise en place et suivi des AR.**
 - Après l'analyse de la demande par la coordo et/ou l'équipe pluri, des missions sont programmées entre autres pour l'essai d'outils, la mise en route des AR...Il s'agit dès lors de se rendre en école pour accomplir la mission qui peut s'étaler sur plusieurs semaines. Un compte rendu de cette mission est indiqué ensuite dans le dossier de suivi de l'élève.
 - Il s'agit aussi de rechercher les meilleurs AR pour l'enfant et de construire le support, l'outil si nécessaire ...
- **Participation aux réunions d'équipe en dehors du temps scolaire.**
 - Réunions du mardi et vendredi fin de journée : pour faire le point sur les situations dans les écoles, sur les nouvelles demandes, infos ...
 - Participation aux réunions d'équipe de nos écoles coopérantes après les heures scolaires.
- **Participation à la construction du Pôle en s'investissant dans les thèmes de recherche et la construction d'outils.**
- **Suivre la formation continue nécessaire dans le cadre de ce projet.**
 - La formation continue fait partie de nos missions. Les formations sont prévues durant les heures de travail.
- **Gérer les tâches administratives concernant le suivi des AR et des intégrations (Pia, suivi de protocoles, notes de réunions, analyses des données pédagogiques ...)**
 - Tâche habituelle de suivi d'intégration (dossier de l'élève, pia, protocole AR), tâche concernant les missions du pôle: analyse des dossiers (avec rapport écrit), mise à jour du dossier de suivi, mail de suivi, analyse des grilles d'observation et rapport écrit...

Pour les neuropsych, logo, kiné, orthopédagogue clinicien, (en plus de ce qui précède) :

- **Gestion du pôle "Stagiaires"**, suivis, accompagnement, aide à la rédaction du rapport de stage...
- **Analyse des bilans** de votre spécialisation. Analyse résumée par écrit dans le formulaire d'analyse de la demande.

Annexe 2 : Exemple de Projection des charges horaires dans le pôle (temps plein = 36 périodes)

36P	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
P1	Ecole	Ecole	Ecole ou trajet	Ecole	Ecole
P2	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet
P3	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet
P4	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet	Ecole ou trajet
Midi	Trajet/Réunion	Trajet/Réunion		Trajet/Réunion	Trajet/Réunion
Midi	Pause	Pause		Pause	Pause
P5	Ecole	Mission Pôle/Trav Coll/Réunion		Ecole	Mission Pôle/Trav Coll/Réunion
P6	Ecole	Mission Pôle/Trav Coll/Réunion		Ecole	Mission Pôle/Trav Coll/Réunion
P7	Télétravail/prépa/dossier *	Mission Pôle/Trav Coll/Réunion		Télétravail/prépa/dossier*	Télétravail ou poursuite de réunion *
P8		Mission Pôle/Trav Coll/Réunion			
P9		Télétravail ou poursuite de réunion*			

- Ces périodes pourront être occasionnellement prestées en télétravail.

Notes : Ceci est un exemple de projection, l'horaire est flexible et certaines prestations se font en soirée dans les écoles coopérantes avec récupération.

Les temps de midi ne sont pas toujours écourtés par des trajets et réunions, il faut alors rajouter à l'horaire ces périodes.